

Au cours de l'assemblée, 19 résolutions ont été adoptées, dont 6 en séance plénière. Elles s'inscrivent au plan d'action des administrateurs de la Fédération pour l'année en cours.

1. Programme d'assurance mortalité animale

À la FPBQ

D'ENTREPRENDRE de nouvelles discussions avec le MAPAQ et la FADQ afin d'actualiser le dossier d'assurance mortalité animale incluant la mortalité due aux prédateurs;

À la FADQ

D'ÉVALUER la mise en place d'un programme volontaire à coûts partagés entre le gouvernement fédéral (programme Agri-protection dans Cultivons l'avenir 2), la FADQ et les producteurs.

2. Compétitivité des productions animales vs végétales / prix des grains

À la FADQ

DE REVISER ses programmes ASRA couvrant les productions animales en utilisant le coût d'opportunité (prix des grains sur le marché) pour la totalité des céréales consommées par les animaux. Cette modification devrait faire en sorte que l'atelier animal demeure un débouché intéressant pour les grains produits à la ferme et protège adéquatement à la fois les éleveurs qui doivent acheter leurs céréales, ainsi que ceux qui les produisent;

À l'UPA

D'APPUYER la Fédération dans ses démarches.

3. Assurance récolte – Régime collectif foin

À la FADQ

DE S'ASSURER de la représentativité des fermes-témoins dans chacun des territoires des stations météo;

DE FOURNIR tous les détails du fonctionnement du système d'évaluation des pertes par dérivés climatiques aux représentants du comité sur l'assurance récolte foin et de vulgariser le fonctionnement du système auprès de l'ensemble des entreprises agricoles;

DE FAIRE EN SORTE que le programme tienne compte des besoins spécifiques des différentes productions animales;

DE FAIRE EN SORTE que le programme tienne compte de façon spécifique de la gestion des pâturages en production vache-veau;

D'ÉVALUER l'opportunité d'offrir un programme individuel d'assurance récolte foin;

DE POURSUIVRE son engagement à maximiser le découpage des limites actuelles des régions administratives afin d'optimiser les frontières en fonction de la situation des assurés et des marchés du foin de remplacement;

DE COUVRIR adéquatement les coûts de remplacement du foin.

4. Politique agricole et alimentaire favorisant la relance de la production bovine

À la FPBQ

DE COMPLÉTER rapidement les planifications stratégiques des différents secteurs de production tant pour les filières du bœuf que du veau;

DE S'ASSURER de leur mise en œuvre à brève échéance;

À l'UPA

D'INTENSIFIER ses pressions sur le gouvernement du Québec et ce, à la même intensité qu'il l'a fait pour la gestion de l'offre, pour qu'il adopte rapidement une politique agricole et alimentaire qui contienne tous les leviers nécessaires à la relance de la production bovine québécoise, y compris en matière de sécurité du revenu, et qu'il y accorde tout le financement nécessaire à sa mise en œuvre;

Au gouvernement du Québec

D'ADOPTER une politique agricole et alimentaire qui permette de créer un environnement d'affaires réellement propice à la consolidation et à la croissance des entreprises de bœufs et de veaux du Québec :

- en permettant aux entreprises bovines de retirer le maximum du marché, notamment par le renforcement de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, par la consolidation de nos filières, par la traçabilité de nos produits jusqu'au consommateur et par un meilleur accès pour nos produits aux différents marchés de consommation;
- en priorisant l'achat de produits québécois par ses propres institutions;
- en améliorant le filet de sécurité du revenu des producteurs, notamment par des programmes ASRA et d'assurance récolte (foin et pâturage) mieux adaptés aux réalités de la production bovine (en utilisant, par exemple, le coût d'opportunité des céréales dans le calcul du revenu stabilisé des productions animales) et par le développement d'un programme d'assurance mortalité animale;
- en soutenant la mise en place d'un centre d'expertise en bovins de boucherie, en consolidant l'offre de services conseils non liés tant pour les productions de bœufs que de veaux et en offrant des programmes d'aide pour améliorer la productivité de nos fermes et réduire nos coûts de production.

5. Niveau de contribution à l'ASRA

À la FADQ

D'ÉTABLIR le niveau de contribution afin qu'il se rapproche le plus possible du tiers de la compensation.

6. Exclusions des cultures associées des modèles de ferme

À la FPBQ et à l'UPA

D'ENTREPRENDRE des démarches auprès de la FADQ afin que le coût de production des bovins soit établi en tenant compte du produit visé par l'ASRA distinctement des autres activités de la ferme, notamment par l'exclusion des cultures associées (productions céréalières), que ces céréales soient consommées ou non sur l'entreprise.